



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 1'200'000.- TTC pour la création
d'une nouvelle déchetterie intercommunale

(du 25 septembre 2008)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Le Grand Conseil neuchâtelois sera vraisemblablement saisi, à la fin de l'année 2008 ou au début de l'année 2009, d'un rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi concernant le traitement des déchets.

Ce projet prévoit

- pour les personnes physiques : une taxe au sac couvrant au moins les frais d'incinération et une taxe de base pour les autres frais
- pour les entreprises : une taxe par conteneur, au poids ou au volume, et une taxe de base par catégories.

Cette introduction de la taxe au sac à l'échelon cantonal devrait entraîner un report massif dans les recyclés de déchets recyclables mis actuellement dans les incinérables par la population.

A ce jour, selon les statistiques 2006, sur 17'400 tonnes de déchets collectés par la voirie, environ 4'000 tonnes sont recyclées et 13'400 tonnes sont acheminées à VADEC SA. Le taux de recyclage est donc à peine supérieur à 20% (22 à 23%).

Or les études faites en la matière, et plus particulièrement le bilan réalisé par l'OFEN (Office fédéral de l'environnement) sur 32 communes ayant passé à la taxe au sac, montrent que pour ce mode de taxation, 50% des déchets au minimum sont recyclés et 50% partent à l'usine d'incinération.

Pour notre Ville, il faut donc s'attendre à devoir ramasser au minimum 5'000 tonnes de déchets recyclables supplémentaires par an.

En tenant compte de la possibilité de récolter 1'000 tonnes de papier au porte-à-porte, il reste donc 4'000 tonnes à récolter par des moyens complémentaires à ceux existant aujourd'hui.

Stratégie de récolte des déchets recyclables

Selon les simulations effectuées par le groupe de travail cantonal "taxe déchets", le volume des déchets recyclés à l'introduction de la taxe au sac se décomposera ainsi pour notre Ville :

papier	4'200	tonnes
verre	1'500	tonnes
déchets verts	2'700	tonnes
autres	<u>300</u>	tonnes
	8'700	tonnes

Les 3 plus gros volumes sont donc représentés par le papier, les déchets verts et le verre.

Pour les déchets verts, n'ayant pas à ce jour la possibilité d'offrir à la population un système de récolte plus performant que celui actuellement en place, soit le ramassage hebdomadaire au porte-à-porte, celui-ci va être maintenu.

Pour les autres déchets, la stratégie que nous souhaitons mettre en place est basée sur les points de collecte (déchetteries) de 3 niveaux :

1^{er} niveau : points de collecte de proximité (appelés mini-déchetteries)

Ces points de collecte sont destinés à récolter les recyclés principaux en terme de volume, soit le verre et le papier.

Le réseau doit être dense, de façon à réduire au maximum les trajets de déplacement.

Actuellement au nombre de 8, ce chiffre sera accru de 20 unités pour être porté à 28.

2^{ème} niveau : points de collecte de zone (appelés midi-déchetteries)

Ces points de collecte sont destinés à permettre à l'utilisateur de se débarrasser d'un plus grand nombre de déchets (verre, papier, huile, piles, alu, fer blanc). Nous estimons que leur nombre actuel de 13 (dont une déjà enterrée) est suffisant.

3^{ème} niveau : déchetterie (inter)communale (appelée maxi-déchetterie)

Ce point de collecte est destiné à reprendre tous types de déchets ménagers, selon le principe pour l'utilisateur de pouvoir se débarrasser en un seul point de tous les déchets habituels, y compris les électroménagers et les produits chimiques.

Actuellement, la Ville ne possède qu'une déchetterie de ce type à la rue du Marais (centre de la voirie).

Une deuxième maxi-déchetterie s'avère donc nécessaire.

Pour des motifs stratégiques, elle sera construite en ouest de la Ville, d'une part pour répartir le trafic se rendant dans ces déchetteries, et d'autre part pour permettre aux Loclois de l'utiliser.

Demande de crédit de CHF 1'200'000.- pour la création d'une nouvelle déchetterie intercommunale

Type de déchetterie

Cette nouvelle déchetterie sera à l'image de celle de Plaine-Roche, près de Neuchâtel, soit :

- rampe d'accès et quai pour le déchargement par gravité des objets principaux
- grandes bennes pour la réception de ces objets
- autres conteneurs pour la collecte des déchets ménagers les plus divers, y compris le PET
- pont de pesage
- bureau
- couverture des zones de collecte des déchets

Comme pour Plaine-Roche, cette déchetterie permettra à quiconque de se débarrasser de n'importe quel déchet ménager, en principe selon l'adage : "arriver le coffre plein, repartir le coffre vide".

Il sera également possible de prendre en charge les déchets d'artisans contre rémunération bien entendu (facturation au poids grâce au pont de pesage).

Emplacement

La Ville du Locle avait envisagé une déchetterie en ouest vers le Col-des-Roches, mais vu l'intérêt pour les deux villes de créer en commun une maxi-déchetterie, nous avons en premier lieu prospecté du côté du Crêt-du-Locle pour trouver un terrain adéquat.

Malheureusement, celui-ci faisant défaut, c'est en direction des Eplatures que nous avons orienté nos recherches.

Le seul terrain permettant d'implanter un tel complexe se trouve être celui situé entre le boulevard des Eplatures, le cimetière, le fast-food et l'aéroport. Situé en zone d'utilité publique (ZUP), il ne requiert aucun aménagement de protection des eaux en ce qui concerne les activités de la déchetterie.

Pour l'usager, son accès est ainsi aisé, que ce soit de La Chaux-de-Fonds ou du Locle et proche de la zone commerciale (combinaison achats-déchets).

Une partie du terrain qui sera occupé par la déchetterie étant en zone industrielle (ZI), une demande d'autorisation a été adressée au service de l'aménagement du territoire (SAT) qui l'a accordée.

Dans sa réponse qui nous est parvenue le 16 janvier 2008, le SAT préavise favorablement le projet de déchetterie intercommunale. Il mentionne également que le SCPE ne soumet pas le projet à une étude d'impact sur l'environnement.

Volumes escomptés

Comme mentionné précédemment, le volume des déchets qui emprunteront les filières de récupération sera de 8700 tonnes environ pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Pour la Ville du Locle, le volume attendu devrait avoisiner les 2400 tonnes.

Compte tenu de la stratégie qui sera mise en place pour la récolte des déchets recyclés (mini, midi et maxi-déchetteries), on s'attend à ce que la déchetterie intercommunale accueille quelques 3600 tonnes de ces matériaux annuellement.

A cela s'ajouteront les autres déchets comme les encombrants, les inertes, les pneus, matelas, huiles, chimiques, etc.

Esthétique

Ce centre de récolte des déchets recyclés se trouvant proche de l'aéroport, de commerces et d'habitations, il a été jugé nécessaire d'en soigner l'esthétique et d'imaginer des mesures de protection contre le bruit

- par la réalisation de couverts pour limiter la vue depuis le ciel sur les déchets stockés, et évitant ainsi l'exposition des déchets à la pluie
- par la réalisation d'un mur au nord intégré au futur projet d'aménagement de l'aéroport
- par la réalisation d'une butte végétalisée en Est pour limiter l'impact visuel et phonique avec le fast-food
- par la mise en place d'une palissade et d'une bande végétalisée au sud
- par la réalisation d'une bande végétalisée en ouest

Investissements

Le coût estimatif des divers travaux se décompose ainsi :

▪ travaux génie civil (terrassements, collecteurs, ouvrages en béton armé, routes, etc)	CHF	830'000.-
▪ couverts	CHF	250'000.-
▪ Aménagements (murs, palissade, bandes végétalisées, etc)	CHF	100'000.-
▪ Eau potable et électricité	CHF	20'000.-
	CHF	1'200'000.-

Cette demande de crédit s'inscrit comme suit :

Travaux publics	CHF	1'180'000.-
Service des eaux	CHF	20'000.-

dont à déduire la participation de la Ville du Locle, d'un montant de CHF 250'000.-, cette clef de répartition est basée sur les populations des deux villes.

Les frais d'étude (prestations réalisées tant par les services techniques de la Ville pour la partie des infrastructures que par un bureau d'ingénieurs pour la partie des superstructures) seront pris en compte dans la répartition des frais.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 20 ans (soit 5 %) pour les Travaux publics et le Service des eaux, et les intérêts au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,5 % sur la moitié de l'investissement.

Compte tenu de la participation du Locle, le tableau suivant donne le détail financier :

	<i>Amortissement CHF</i>	<i>Intérêt moyen CHF</i>	<i>Coût annuel CHF</i>
Travaux publics	46'710.-	16'350.-	63'060.-
Service des eaux	790.-	280.-	1'070.-
Total	47'500.-	16'630.-	64'130.-

Il faut ajouter à ce montant 4 postes supplémentaires, soit environ CHF 305'200.-/an.

La charge financière sera répartie entre les deux communes, au prorata du nombre d'habitants supposés fréquenter la déchetterie, déduction faite des apports financiers, fonciers et en ressources humaines de chacun.

La participation financière de tierces communes désireuses de profiter de la nouvelle installation viendra également en déduction.

La charge d'intérêt est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement est inscrit au budget 2008 au chapitre 700 – *Infrastructures, Déchetterie intercommunale*, à raison de CHF 1'200'000.-.

Frais d'exploitation

Nous estimons, sur la base d'expériences similaires, que l'exploitation de la déchetterie requerra une main-d'œuvre équivalent à 4 personnes à plein temps. Leur nombre sera fonction des heures de pointe observées, des périodes de vacances, etc.

Le personnel sera là, pour accueillir et guider les personnes venant déposer leurs déchets, pour contrôler les opérations, pour nettoyer les abords, etc.

La prise en charge des déchets sera par contre confiée à un tiers, en l'occurrence VADEC SA.

Autres frais

Aux frais liés aux investissements (intérêts, amortissements) et aux frais d'exploitation, s'ajoutent la mise à disposition du terrain par la Ville de La Chaux-de-Fonds, les consommables (eau, électricité) et divers. Les frais d'études effectués à l'interne seront également pris en considération.

L'ensemble des frais d'exploitation et d'amortissement a été estimé à ce jour à un peu moins de CHF 600'000.- par an.

Clefs de répartition des frais

D'entente avec les autorités communales de la Ville du Locle, les principes suivants ont été retenus :

- Prise en compte des apports de chacun (crédits, terrains).
- Mise à disposition du personnel par les voiries de chaque ville.
- Répartition préliminaire de tous les frais en fonction des populations de chacune des villes supposées fréquenter la déchetterie intercommunale. Pour la Chaux-de-Fonds, il a été tenu compte du fait qu'une partie de la population continuera à fréquenter la déchetterie du Marais. La répartition finale des frais en fin d'année se fera sur la base de la fréquentation des habitants de chaque ville (en nombre) dont la méthode d'évaluation doit encore être définie.

Conséquences sur les ressources humaines

Cette nouvelle installation créera de nouveaux besoins en personnel. En comparant avec la déchetterie de Plaine-Roche, les besoins en personnel nouveau se montent à 4 collaborateurs. On profitera en premier lieu de promouvoir ou de réinsérer du personnel des voiries du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Rapprochement et collaboration avec le Locle

Il s'agit d'un bel exemple de collaboration. A relever que le Conseil général de la Ville du Locle a accepté le rapport relatif à la création de la maxi-déchetterie lors de sa séance du 5 mars 2008, en votant à l'unanimité un crédit de CHF 250'000.- au titre de participation aux investissements.

Éléments relatifs au développement durable

L'introduction de la future taxe au sac permettra de taxer le pollueur et d'amener ainsi la population à mieux trier ses déchets et d'augmenter la récolte de déchets recyclables actuellement incinérés, donc de diminuer la part incinérée.

Heures d'ouverture

Afin de faciliter au maximum, pour le citoyen, la fréquentation de la déchetterie intercommunale, il a été admis d'élargir les heures d'ouverture en fin de journée. De même, le samedi, la déchetterie sera ouverte toute la journée en continu.

Toutefois, pour limiter les frais de personnel, il est envisagé de fermer le site 2 matinées par semaine.

Après quelques mois d'usage, une enquête de satisfaction sera menée et, selon les remarques, le fonctionnement de la déchetterie pourra être revu.

Développement futur

La future déchetterie intercommunale qui sera construite par les deux Villes du Locle et de la Chaux-de-Fonds a, de fait, une vocation régionale. (toute commune du haut du canton, voire des cantons limitrophes).

En conséquence, toute demande par une commune tierce de pouvoir fréquenter la déchetterie intercommunale sera accueillie favorablement.

Un contrôle à définir sera mis en place.

Présentation du projet à la commission intercommunale

Le projet de déchetterie intercommunale a été soumis à la commission intercommunale en date du 18 août 2008.

Elle l'a approuvé à l'unanimité.

Ce projet a été soumis à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 11 février 2008. Il a été présenté une seconde fois à la Commission précitée qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 23 septembre 2008.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

La chancelière
Muriel Barrelet

Annexes : 1. Projet d'horaire
2. Calcul des frais

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 1'200'000.- est accordé au Conseil communal pour la création d'une nouvelle déchetterie intercommunale.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements des Travaux publics par CHF 1'180'000.- et des Services industriels par CHF 20'000.-.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 5 %.

Article 4.- Les participations de la Ville du Locle et d'éventuelles autres communes intéressées viendront en déduction du crédit accordé.

Article 5.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Philippe Lagger

Le secrétaire
Cyril Pipoz

Projet d'horaire pour la déchetterie intercommunale

	Matin	Après-midi
Lundi	08H30 – 12H15	13H30 – 19H00
Mardi	Fermé	13H30 – 19H00
Mercredi	08H30 – 12H15	13H30 – 19H00
Jeudi	Fermé	13H30 – 19H00
Vendredi	08H30 – 12H15	13H30 – 19H00
Samedi	07H30 – 17H00	
Dimanche	Fermé	

Déchetterie intercommunale des Eplatures

Calcul des frais d'exploitation et d'amortissement

Investissements	Montant investi	Durée d'amortissement	taux d'intérêt	Montant intérêts + amortissement annuel
Amortissement infrastructures (hors bennes et compacteur) et frais d'étude	SFr. 1'200'000	20	3.50%	SFr. 81'000.00
			Sous-total :	SFr. 81'000.00
Mise à disposition terrain	Surface [m²]		Tarif annuel	Montant
Zone déchetterie (rente superficière)	4500		SFr. 3.00	SFr. 13'500.00
			Sous-total :	SFr. 13'500.00
Frais d'exploitation	Unité	Nombre	Montant unitaire	Montant
Manutention, prise en charge des déchets (sous-traitance à Vadec)	estimatif annuel	1		
Déneigement, balayage par voirie	estimé annuellement	1		
Personnel (4 personnes à plein temps)	h	8000		
			Sous-total :	
Consommables	Unité	Nombre	Montant unitaire	Montant
Eau + électricité	estimatif annuel	1		
			Sous-total :	
			Montant total :	

Déchetterie intercommunale des Eplatures

Proposition clé de répartition

Bassin de population	Population au 31.12.2007	Pourcentage concerné	Nombre clients estimatif
Le Locle	10'240		
La Chaux-de-Fonds	37'023		
Total :			

Déchetterie intercommunale des Eplatures

Estimation volume des déchets

Volume estimatif déchets recyclés par habitant

	Unité	verre	papier	déchets verts	Alu/fer blanc	autres	Total
Potentiel annuel déchets	[kg/hab.]	38	96.1	62.8	1.3	6.3	204.5
Estimatif mise en déchetterie	%	50%	50%	50%	80%	100%	
Estimatif mise en déchetterie	[kg/hab.]	19	48.05	31.4	1.04	6.3	105.8

Volume estimatif annuel déchets apportés à la déchetterie

	Unité	verre	papier	déchets verts	Alu/fer blanc	autres	Total
Le Locle	[to.]						
La Chaux-de-Fonds	[to.]						
Total	[to.]	651.79	1'648.35	1'077.18	35.68	216.12	3'629.1

Ristournes

	Unité	verre	papier	déchets verts	Alu/fer blanc	autres	Total
Total	[to.]	651.79	1'648.35	1'077.18	35.68	216.12	3'629.1
Tarifs	[Sfr.]	SFr. 107.00	SFr. 70.00	-SFr. 134.50	SFr. 200.00	SFr. 0.00	
Montants	[Sfr.]	SFr. 69'741.96	SFr. 115'384.70	-SFr. 144'880.10	SFr. 7'135.43	SFr. 0.00	SFr. 47'382.00

Coûts par habitant

Objet	Montant
Frais d'exploitation	
Ristournes	
Total	
Nombre de clients	
Coût par client	

Quantité déchets annuelle [to.]	
Coût par kilo	

Répartition des frais annuels

	Unité	La Chaux-de-Fonds	Le Locle	Total
Coûts	[Sfr.]			
Investissement	[Sfr.]			
Intérêts sur capital	[Sfr.]			
Amortissements	[Sfr.]			
Coûts annuels	[Sfr.]			